

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 mars 2019

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Martine HUIBAN, Aline VAUTHIER et Mrs Marcel DUBOIS, Fabrice AUCOULON, Jean-Michel DUMAZERT, Jürgen ALLEAUME, André MAUTRAIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lucilia ARAUJO DA SILVA pouvoir à Jean-Michel DUMAZERT
Catherine LAVAUD pouvoir à Marcel DUBOIS
Bernard PERUS pouvoir à Aline VAUTHIER

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 9H10

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Fabrice AUCOULON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Subvention ADUMEC

Mme le Maire rappelle que l'association ADUMEC (Association de Défense des Usagers, des Maires et des Élus en Colère de la ligne RER D SUD – Branche Malesherbes) vise à représenter et défendre les intérêts des usagers de la SNCF empruntant la ligne D du RER, notamment ceux de son actuel tronçon SUD afin d'améliorer leurs conditions et qualité de transport.

Mme le Maire informe que lors de la dernière assemblée générale de l'ADUMEC, les cotisations ont été revues à la baisse pour les collectivités: Mme le Maire ajoute que l'adhésion 2019 pour les communes de moins de 2 000 habitants s'élève à 50€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune à l'ADUMEC.

3) Adhésion commune d'Etampes au CIG

Mme le Maire explique que la Ville d'Etampes souhaite être affiliée au CIG de la Grande Couronne. Elle ajoute que pour que cela soit possible, toutes les collectivités affiliées au CIG doivent donner leur avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'affiliation de la ville d'Etampes au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

4) Contrat rural 2019

Madame le Maire expose au conseil municipal les objectifs de la politique des Contrats ruraux, contrats tripartites élaborés par le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Conseil Départemental de l'Essonne, et visant à aider les communes de moins de 2 000 habitants et les syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable de leur territoire et s'inscrivant dans un projet d'aménagement d'ensemble compatible avec les documents d'urbanisme locaux et supra-communaux.

Considérant l'opportunité, par la conclusion d'un nouveau contrat rural, de bénéficier de subventions de la part de la Région et du Département pour le financement de ses projets,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature avec la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne d'un nouveau contrat rural, selon les modalités définies ci-après,

Approuve le programme définitif des opérations suivantes, pour un montant total de 507 694,50 € H.T. :

- Opération 1 Aménagement/restructuration Ecole Maternelle Niki de St Phalle et démolition des bâtiments (extension) existants types préfabriqués.
- Opération 2 : Réhabilitation des sanitaires de l'école primaire Anne Frank et mise aux normes PMR
- Opération 3 : Réhabilitation de l'étage de l'Ecole Anne Frank : Aménagement d'une salle de gymnastique à l'étage de l'école élémentaire

Sollicite l'octroi par la Région Ile-de-France d'une subvention à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable, soit 148 000 € H.T. ;

Sollicite l'octroi par le Département de l'Essonne d'une subvention à hauteur de 30% de la dépense subventionnable, soit 111 000 € H.T. ;

Approuve le plan de financement et l'échéancier de réalisation sur une durée de 3 années ;

S'engage à ne pas démarrer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil départemental et à réaliser les travaux dans un délai de trois ans maximum à compter de la date d'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil départemental, et selon l'échéancier prévu,

S'engage à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le nouveau contrat rural et tous documents s'y rapportant,

5) Emprunts

Mme le Maire informe que suite à la délibération du 21 juin 2018 où le conseil municipal a décidé la réalisation des projets de réhabilitation et d'aménagement des écoles et à la délibération du 12 février 2019 où le conseil municipal a décidé la réalisation de l'aménagement d'un logement à des fins locatives, il y a lieu de recourir à un emprunt. Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement et que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire ou son représentant à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires.

6) Compte de gestion 2018 Budget communal

Mme le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter par Mr DUBOIS, adjoint au maire en charge des finances, les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget communal.

7) Compte administratif 2018 Budget communal

Sous la présidence de Mr Marcel DUBOIS adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du budget communal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

| | | |
|---|--------------|--------------|
| Dépenses | 724 881.30 € | |
| Recettes | 897 519.02 € | |
| Excédent de clôture de fonctionnement : | | 172 637.72 € |

Investissement

| | | |
|--|--------------|-------------|
| Dépenses | 356 580.81 € | |
| Recettes | 369 232.91 € | |
| Excédent de clôture d'investissement : | | 12 652.10 € |

Hors de la présence de Mme Sylvie SECHET, maire, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention approuve le compte administratif 2018 du budget communal.

8) Taux d'imposition 2019

Mme le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur la proposition des taux d'imposition pour l'année 2019. Elle précise que les taux restent inchangés par rapport à l'année 2018, soit :

- Taxe d'habitation 11.81 %
- Foncier bâti 13.02 %
- Foncier non bâti 39.75 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaissent chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les taux d'imposition pour l'année 2018 tels que présentés ci-dessus.

9) Budget Primitif 2019

Mr Marcel DUBOIS, adjoint en charges des finances, présente au conseil municipal le budget primitif communal de l'exercice 2019 :

Dépenses de fonctionnement : 923 616.24 €

Recettes de fonctionnement : 923 616.24 €

Dépenses d'investissement : 432 757.29 €

Recettes d'investissement : 432 757.29 €

Après en avoir délibéré, chapitre par chapitre, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif communal M14 de l'exercice 2019.

10) CCAS : nomination nouveau membre

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS. Mme le Maire informe que suite à la démission Mme Anne OLIVIER, la Centre Communal d'Action Sociale n'est plus au complet et qu'il est donc indispensable de désigner un nouveau membre. Monsieur Jean Michel DUMAZERT se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité intègre Mr Jean-Michel DUMAZERT au Centre Communal d'Action Sociale.

11) Questions diverses

- Elections 26/05/2019 : Le dimanche 26 mai 2019, auront lieu les élections européennes. Mme le Maire annonce l'ouverture d'un bureau de vote et sollicite de ce fait les élus pour en assurer la tenue. Un tableau de présence sera disponible au secrétariat pour s'y inscrire.

- Mme le Maire nous fait part de la venue de M. François DUROVRAY, Président du Conseil Départemental, au sujet de problèmes de voirie et notamment de circulation auxquels sont confrontés les usagers de la RD 191. Sa visite se portera tout particulièrement à l'angle de la rue de la Libération et de la rue des Vignes. Mr DUROVRAY prendra contact avec les riverains impactés et la propriétaire du commerce sis à cette même adresse. Cette visite se tiendra le vendredi 26 avril 2019.

- Mme le Maire informe que le marché public concernant les travaux du centre de loisirs / restauration de notre village a été lancé. Elle nous précise que sept offres sont à l'étude et que la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde attend le rapport d'analyse de l'architecte mandaté.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du Conseil Municipal est levée à 10h45.